

**Compte-rendu de la réunion de  
Commission locale de développement rural  
22/09/16 - Maison des Associations - Wellin**



Marloie, le 23 septembre 2016

**Présents :**

*Anne BUGHIN, Valéry CLARINVAL, Bruno MEUNIER, Guillaume TAVIER, Bernard ARNOULD, Gaëtan DEWASMES, Robert MARCHAL, Philippe GILLES, Valérie TONON, Jean LEONET, Aurore FUFZA, Odile PHILIPPOT, François REMACLE, Melissa TONNEAU, Philippe ALEXANDRE, Catherine BUGHIN, Annick MAHIN, Marie VONECHE, Claude GREGOIRE, Jacqueline HAUSEN, Jean-Luc ENGELS, Carine RUIR, Jean-Marc SIMON, Richard GROYNNE, Arthur GOLINVAUX, Paulette COLLEAUX, Pierre DUFOING, Alain FERON, Anne-Sophie NENNEN, Dominique CREPIN ;*

*Katty ROBILLARD, Agent-relais pour l'ODR à l'administration communale ;*

*Esther ZAEYTYDT et Catherine SERVOTTE, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie.*

**Excusés :**

*Thierry DENONCIN, Philippe CORBEEL, Marie-Noëlle DOUTRELUINGUE, Alain BERNARD, Anne-Marie MOTTE, Etienne LUCY.*

Madame Anne Bughin, Présidente de la CLDR et Bourgmestre de la commune de Wellin, accueille les participants à cette séance d'installation. Elle remercie chacun des membres de la Commission d'être venu en nombre et de se lancer dans cette deuxième opération de développement rural (ODR en abrégé). Elle présente ensuite Madame Katty Robillard, employée communale agent-relais pour l'opération de développement rural, ainsi que les agents de la Fondation rurale de Wallonie, Catherine Servotte et Esther Zaeytydt à qui elle cède la parole.

**1. Présentation des membres de la CLDR et des agents de développement de la FRW**

Les membres de la CLDR seront amenés à se rencontrer régulièrement et auront du pain sur la planche. Les agents de la FRW souhaitent que ces réunions de travail soient aussi des moments de convivialité. Aussi, les participants sont invités à participer au jeu « par ici, par là » pour apprendre à mieux se connaître : une série de questions leur sont posées (Dans quel village habitez-vous ?, Quel âge avez-vous ?, Quelle est votre thématique préférée ?, etc) et les réponses possibles sont affichées aux différents coins de la salle. Les participants se déplacent pour se poster près de l'affiche correspondant à leur réponse. La FRW attire l'attention de la CLDR sur les villages, tranches d'âge et thématiques les moins bien représentés et rappelle qu'il faudra y être particulièrement attentif lors des discussions et décisions tout au long de l'opération.

## 2. Rappel des objectifs et de l'évolution de l'ODR

### **Une opération de développement rural, c'est...**

L'objectif d'une opération de développement rural est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en vue de leur assurer une meilleure qualité d'existence. Autrement dit, c'est dynamiser la commune dans tous les secteurs, aussi bien la vie associative, la culture, l'économie et l'agriculture que l'environnement, les sports... Tout au long de cette opération, la commune s'engage à faire participer ses citoyens à une réflexion globale et cohérente sur la stratégie de développement de la commune, c'est-à-dire sur les projets/actions que les habitants souhaitent voir se concrétiser dans les 10 années à venir. Le développement rural est réglementé par un décret de la Région wallonne datant du 11 avril 2014 et par son arrêté du 12 juin 2014 (une copie de ces documents est remise en fin de séance à chaque participant).

### **L'opération de développement rural se structure en 5 grandes étapes**

- Information et consultation de la population : 5 réunions se sont déroulées en mai 2016 dans les différents villages. La réunion de synthèse de juin 2016 a rassemblé environ 80 participants.
- Mise en place de la CLDR : c'est l'objet de cette soirée.
- Organisation de groupes de travail thématiques : la préparation interviendra lors des prochaines rencontres et les groupes pourront se réunir début 2017.
- Elaboration du Programme Communal de Développement rural (PCDR) qui est le document de synthèse de toute l'opération. La rédaction du PCDR se fait parallèlement aux autres étapes et est prise en charge par le bureau d'études Impact (qui s'est déjà lancé dans une analyse socio-économique utilisée dès la prochaine réunion).
- Dernière étape : la réalisation des projets, pour autant que le PCDR soit approuvé par les différentes instances ad hoc. In fine, si le PCDR est ratifié par le Gouvernement wallon, il ouvre la porte à des subsides et la Commune pourra dès lors réaliser des projets, durant maximum 10 ans.

### **Actions déjà réalisées**

Pour faire connaître l'ODR de Wellin et mobiliser un maximum de citoyens, divers moyens de communications ont été mis en place. Un logo a été créé par Mme Valérie Martin, coordinatrice de l'Espace Public Numérique de Wellin, que nous remercions pour ce travail. La page Facebook « Wellin en Action » a été ouverte et les membres de la CLDR sont invités à y adhérer et en faire la publicité auprès des citoyens wellinois. Le début de cette nouvelle ODR et les réunions de consultation villageoise ont également été annoncées via des affiches, flyers, toutes-boîtes, courriers aux associations, via le site internet, le bulletin communal et enfin, le Blog Sudpresse de Wellin. Un questionnaire Google Forms a également été diffusé sur internet pour récolter l'avis des citoyens. Enfin, pendant les consultations, deux urnes étaient mises à disposition pour collecter les avis à l'Administration communale et à la Maison des Associations.

En parallèle aux consultations, une visite de terrain a été effectuée par les agents de la FRW, accompagnés de l'auteur de PCDR et du Collège, afin de mieux appréhender le territoire communal. Dans le même objectif, une vingtaine de personnes ressources a été interviewée. Les agents de la FRW ont également rencontré le personnel communal et entendu leur point de vue sur la Commune. L'auteur de PCDR, Stéphane Mottiaux, a rédigé et présenté au Collège et agents de la FRW la première partie du futur Programme communal de développement rural, à savoir l'analyse socio-économique de Wellin. Enfin, le Conseil Communal a approuvé la composition de la CLDR le 31 août 2016.

### 3. Rôles, fonctionnement de la CLDR & Règlement d'ordre intérieur

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal. La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.

Les personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal (séance du 31 août 2016) sur base de candidatures volontaires récoltées lors de la phase d'information-consultation. Les anciens membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leur intérêt.

Pour être représentative au mieux de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum  $\frac{1}{4}$  des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote. Cette distinction est une exigence du décret mais dans les faits, il n'y aura aucune différence entre les deux.

#### → Règlement d'ordre intérieur

L'objectif est de fonctionner avec un maximum de concertation et de convivialité, mais la Commission doit se doter d'un règlement d'ordre intérieur. Chaque participant a reçu une proposition de règlement avec l'invitation à la réunion.

La FRW parcourt les différents titres et chacun a l'occasion de poser ses questions ou de faire ses commentaires.

En parallèle, afin de digérer cette matière, la FRW a entrecoupé la lecture du ROI par 2 moments ludiques avec un jeu de cartes reprenant des questions ou cas de figure portant tantôt sur le fonctionnement, tantôt sur le rôle de relais, tantôt sur les missions de la CLDR. Aussi, un agent de la FRW passe dans les rangs et fait tirer une carte au sort, le membre lit sa question à haute voix, y répond avec l'aide des autres membres et l'agent FRW complète au besoin).

Deux remarques sont formulées sur le ROI :

- La première porte sur l'article 27 pour lequel il est demandé d'ajouter la précision suivante : « De manière générale, les votes se feront à main levée, sauf avis contraire d'au moins un membre présent, auquel cas le vote se déroulera à bulletin secret. »
- La deuxième porte sur l'article 28 pour lequel il est demandé une précision, l'article devenant : « Un membre de la CLDR ne peut participer au vote sur une délibération concernant un objet pour lequel il, ou un de ses parents et alliés jusqu'au deuxième degré, a un intérêt direct et personnel, sauf décision contraire de la CLDR adoptée aux deux tiers des voix des membres présents. »

Moyennant ces remarques, la proposition de règlement d'ordre intérieur est approuvée à l'unanimité et sera soumise au Conseil communal.

## → Modes de communication

### ❖ Au sein de la Commission :

Les invitations et les comptes rendus des réunions seront envoyés par courrier ou par mail, selon le choix de chaque membre (cf. fiche signalétique individuelle).

Afin de bien connaître et identifier les autres membres de la Commission, chaque membre a reçu en début de séance, un badge avec nom, prénom et village (que la FRW gère, amène en début de séance, reprend à la fin). Toujours dans cette même idée, la CLDR marque son accord pour que les fiches signalétiques individuelles soient diffusées aux membres de la Commission.

La FRW propose qu'en début de chaque réunion de la Commission, on consacre une « Minute d'info locale » pour communiquer sur les festivités, animations, conférences... dans la commune. La CLDR approuve ce point et cette Minute d'info locale sera d'ailleurs inaugurée en fin de séance.

### ❖ Vers la population :

Pour que les membres de la CLDR jouent leur rôle de relais et de représentation, il est important que tous les habitants les connaissent ou au moins identifient les représentants de leur village. Les participants donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR avec uniquement leur nom et prénom soit diffusée via les différents canaux de communication. Ils marquent également leur accord sur l'utilisation des photos de CLDR sur les différents supports de communication.

Par ailleurs, la FRW a proposé à la Bourgmestre et Présidente de la CLDR de créer un site internet consacré à l'ODR, gratuit, ergonomique et attractif au départ de la Plateforme Weebly. Géré par les agents de la FRW, le site permettra d'y déposer des compte-rendu de réunions, annoncer les dates des Groupes de travail, ... et viendra compléter les informations de la page Facebook 'Wellin en Action'.

▶ La Bourgmestre marque son accord en séance.

## → Dans les mois à venir...

Dès la prochaine réunion, la CLDR entamera le diagnostic croisé du territoire de Wellin. Il s'agira de compiler et de comparer deux types de données :

- Les avis et souhaits des habitants, via les résultats des consultations dans les villages ;
- Les données objectives (statistiques, cartographies, inventaires...) récoltées et traduites en atouts/faiblesses par l'auteur de PCDR.

La recherche des convergences et des divergences entre ces sources d'information, l'analyse des atouts et faiblesses de la commune..., permettront progressivement d'établir une ébauche de stratégie de développement de la commune (grands enjeux, objectifs... et projets) et préparer les groupes de travail (ouverts au tout public, contrairement à la CLDR).

Les 3 prochaines réunions de la CLDR sont prévues :

- **Mardi 18 octobre 2016** à 20h à la Maison des Associations de Wellin ;
- **Lundi 14 novembre 2016** à 20h à la Maison des Associations de Wellin ;
- **Jeudi 8 décembre 2016** à 20h à la Maison des Associations de Wellin.

#### 4. Divers

La FRW informe la CLDR des avancées de projets issus de l'ancien PCDR :

- L'inauguration de la plateforme Bois-Energie transcommunale de Libin, un partenariat entre les communes de Libin, Paliseul et Wellin.
- L'évolution du projet de 4 logements 'Tremplin' à Wellin (dans l'ancienne gendarmerie), au stade de l'avant-projet.

La FRW fait ensuite la promotion d'un évènement gratuit organisé le 24 septembre par l'Office du tourisme de Wellin dans le cadre du Week-end des Paysages. Il s'agit d'une balade à vélo de 12 km, un parcours familial ponctué de 3 concerts, avec de nombreuses animations complémentaires (réparation de vélo, location de vélos électriques, initiation au Segway...). La journée se clôturera par un concert à la Maison des Associations.

Comme discuté plus haut, la FRW propose d'inaugurer la première « Minute d'info locale » à laquelle les membres de la CLDR embrayent :

- Le 2/10 : 8ème chapitre de la confrérie Wandalino, à midi à la salle de Lomprez.
- Le 9/10 : Petit-déjeuner Oxfam à la Maison des Associations de Wellin.
- Les 14, 15 et 16/10 : Biennale des artistes, à la Maison des Associations de Wellin (exposition et ateliers d'initiation à la peinture au couteau).
- Le 15/10 : bourse aux vêtements de la Ligue des familles.
- Le 15/10 : fête de Lomprez.
- Le week-end du 22 et 23/10 : fête à Halma avec notamment une balade et un jogging.
- Les 19 et 20/11 : Salon du livre à la Maison des Associations de Wellin.

Enfin, les membres de la CLDR sont invités à prendre la pose pour une photo de famille et prendre le verre de l'amitié offert par la Commune.

La Bourgmestre en profite pour informer la Commission des dernières nouvelles concernant l'état du bâtiment de l'Administration communale : le pignon ouest du bâtiment menaçant de tomber, la Commune va lancer une étude pour s'assurer de la stabilité des autres murs. L'Hôtel de ville étant inaccessible, les bureaux vont être transférés progressivement dans l'ancien bâtiment du CPAS (17, rue de Gedinne).

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Catherine Servotte et Esther Zaeytydt